

**SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS  
DE PHONOGRAMMES EN FRANCE (SPPF)**

**63 Boulevard Haussmann 75008 PARIS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE 2020**

---

**Sarl Paul Germon et Associés  
Commissaire aux Comptes**

**10, rue de la Pépinière  
75008 PARIS**

---

A l'assemblée générale de la **SPPF**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPPF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 mai 2021

Laurent GANEM

Commissaire aux Comptes

Sarl Paul Germon et Associés



## Bilan et Resultat

S.P.P.F.

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	2 447 095,61	2 346 385,51	100 710,10	0,14	110 418,33	0,15
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	79 611,56	73 085,37	6 526,19	0,01	3 303,93	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	311 084,81	172 971,32	138 113,49	0,19	173 314,05	0,23
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	152,45		152,45	0,00	152,45	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	101 300,00		101 300,00	0,14	100 000,00	0,13
Prêts						
Autres immobilisations financières	59 383,22		59 383,22	0,08	58 535,11	0,08
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 998 627,65</b>	<b>2 592 442,20</b>	<b>406 185,45</b>	<b>0,55</b>	<b>445 723,87</b>	<b>0,60</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	4 577 332,20		4 577 332,20	6,17	3 389 810,56	4,53
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	7 929,39		7 929,39	0,01	8 231,96	0,01
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 209,25		49 209,25	0,07	453 658,96	0,61
. Autres	22 847 463,69	350 157,43	22 497 306,26	30,34	16 707 789,91	22,34
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	26 240 409,39		26 240 409,39	35,36	29 732 312,47	39,75
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	20 320 793,68		20 320 793,68	27,40	23 961 056,68	32,04
Charges constatées d'avance	59 425,88		59 425,88	0,08	79 239,60	0,11
<b>TOTAL (II)</b>	<b>74 102 563,48</b>	<b>350 157,43</b>	<b>73 752 406,05</b>	<b>99,45</b>	<b>74 332 100,14</b>	<b>99,40</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>77 101 191,13</b>	<b>2 942 599,63</b>	<b>74 158 591,50</b>	<b>100,00</b>	<b>74 777 824,01</b>	<b>100,00</b>

S.P.P.F.

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 282 455,15 )	<b>282 455,15</b>	0,38	<b>267 304,30</b>	0,36
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	10 702,44	0,01	10 702,44	0,01
Autres réserves	768 782,89	1,04	690 666,31	0,92
Report à nouveau	120 663,80	0,16	144 955,21	0,19
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-15 617,35</b>	-0,01	<b>-24 291,41</b>	-0,02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>1 166 986,93</b>	1,57	<b>1 089 336,85</b>	1,46
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	108 303,26	0,15	95 877,26	0,13
<b>TOTAL (III)</b>	<b>108 303,26</b>	0,15	<b>95 877,26</b>	0,13
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	957 689,57	1,29	1 016 033,15	1,36
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	327 468,66	0,44	497 608,95	0,67
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	203 361,00	0,27	174 150,00	0,23
. Organismes sociaux	161 091,94	0,22	178 700,38	0,24
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 158,66	0,04	24 167,72	0,03
. Etat, obligations cautionnées	2 633,82	0,00	2 633,82	0,00
. Autres impôts, taxes et assimilés	495 863,52	0,67	614 313,81	0,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	70 706 034,14	95,34	71 085 002,07	95,06
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>72 883 301,31</b>	98,28	<b>73 592 609,90</b>	98,42
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>74 158 591,50</b>	100,00	<b>74 777 824,01</b>	100,00

S.P.P.F.

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	896 364,60		896 364,60	100,00	795 122,83	100,00	101 242	12,73
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>896 364,60</b>		<b>896 364,60</b>	<b>100,00</b>	<b>795 122,83</b>	<b>100,00</b>	<b>101 242</b>	<b>12,73</b>
Production stockée			91 384,79	10,19	112 086,89	14,10	-20 702	-18,46
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation					1 267,00	0,16	-1 267	-100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges							92 425	5,42
Autres produits			1 797 017,53	200,48	1 704 592,50	214,38		
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 784 766,92</b>	<b>310,67</b>	<b>2 613 069,22</b>	<b>328,64</b>	<b>171 697</b>	<b>6,57</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			885 977,86	98,84	874 578,29	109,99	11 399	1,30
Impôts, taxes et versements assimilés			31 336,14	3,60	21 829,00	2,75	9 507	43,85
Salaires et traitements			1 158 576,61	129,26	1 078 720,07	135,67	79 856	7,40
Charges sociales			492 594,07	54,96	473 054,23	59,49	19 540	4,13
Dotations aux amortissements sur immobilisations			145 585,95	16,24	148 593,98	18,69	-3 008	-2,01
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			74 009,76	8,26	34 621,55	4,35	39 388	113,77
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 426,00	1,39	5 954,00	0,75	6 472	108,70
Autres charges			2,88	0,00	9,51	0,00	-7	-77,77
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 800 509,27</b>	<b>312,43</b>	<b>2 637 360,63</b>	<b>331,69</b>	<b>163 149</b>	<b>6,19</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-15 742,35</b>	<b>-1,75</b>	<b>-24 291,41</b>	<b>-3,05</b>	<b>8 549</b>	<b>35,19</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			263 651,87	29,41	295 285,94	37,14	-31 634	-10,70
Reprises sur provisions et transferts de charges			-263 651,87	-29,40	-295 285,94	-37,13	31 634	10,71
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>								
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-15 742,35</b>	<b>-1,75</b>	<b>-24 291,41</b>	<b>-3,05</b>	<b>8 549</b>	<b>35,19</b>

S.P.P.F.

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	125,00	0,01			125	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>125,00</b>	<b>0,01</b>			<b>125</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>						
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>125,00</b>	<b>0,01</b>			<b>125</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>2 784 891,92</b>	<b>310,69</b>	<b>2 613 069,22</b>	<b>328,64</b>	<b>171 822</b>	<b>6,58</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>2 800 509,27</b>	<b>312,43</b>	<b>2 637 360,63</b>	<b>331,69</b>	<b>163 149</b>	<b>6,19</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-15 617,35</b>	<b>-1,73</b>	<b>-24 291,41</b>	<b>-3,05</b>	<b>8 674</b>	<b>35,71</b>
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

## Annexes

---

### PREAMBULE

---

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 74 158 591,50 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -15 617,35 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

#### Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

## 1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les fonds gérés par notre société sont comptabilisés en comptes de tiers, et seuls les produits de gestion prélevés sur la collecte sont inclus dans notre chiffre d'affaires.

En application du Règlement CNC 2008-04 au 1er janvier 2009, les comptes de retenues sur droits sont classés en 751 "autres produits".

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### 1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement Concession brevets et droits similaires Agencements, aménagements, installations Matériel de bureau et informatique Mobilier	<b>3 ans linéaire</b> <b>1 an linéaire</b> <b>de 5 à 10 ans linéaire</b> <b>de 4 à 5 ans linéaire</b> <b>de 5 à 10 ans linéaire</b>
---	---

### 1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### **1.3 CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **1.4 SUBVENTIONS AIDE A LA CREATION**

Afin d'améliorer la présentation des flux financiers au titre des aides, les engagements sont, à compter de l'exercice 2015, clairement identifiés au passif du bilan.

Les engagements réglés sur un exercice N, comptabilisés à l'actif, sont déduits des engagements accordés dès le 31 décembre de l'exercice N. Cette comptabilisation des engagements permet d'assurer une meilleure visibilité et un meilleur suivi des engagements non réglés.

### **1.5 COPIE PRIVEE**

Depuis 2018, compte tenu du non-assujettissement à la TVA de la rémunération pour copie privée, les producteurs ne doivent plus adresser à la SPPF des factures mentionnant la TVA afin de percevoir ces sommes.

La SPPF adresse à ses ayants droit une note relative au versement de la rémunération pour copie privée et une facture au titre de ses frais gestion soumis à la TVA dans les conditions de droit commun.

Les sommes afférentes à la rémunération pour copie privée qui sont versées par la SPPF sont bien entendu identiques et de la même nature juridique que celles perçues et reversées par Copie France. En effet, Copie France procède désormais au reversement de la rémunération pour copie privée pour le montant brut prélevé. En parallèle, Copie France facture aux sociétés de gestion collective (soit la SCPA pour le collège producteurs) sa prestation de gestion assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun. Le même schéma de refacturation est appliqué entre la SCPA et la SPPF.

### **1.6 IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

La crise sanitaire touche plus particulièrement les revenus de la Rémunération Equitable en provenance de la SPRE suite à la fermeture administrative des Discothèques et des lieux sonorisés (cafés, hôtels, Restaurants, commerces, ..). Le Conseil d'Administration de la SPPF a donc décidé d'augmenter le taux de retenue de ce secteur de 0,5 % et ainsi de le passer à 8,5 % à compter de l'année de droit 2020.

A la suite de l'annonce du premier confinement national la SPPF a initié en mars 2020 un dispositif d'avance exceptionnelle afin de soutenir ses associés, recouvrable sur les droits voisins à échéance fin 2021.

Les critères d'éligibilité, la base de calcul et les modalités de récupération de cette avance exceptionnelle ont été portées à la connaissance de tous les associés le 31 mars 2020. 182 associés étaient éligibles pour un montant total de 4 059 417 euros. 80 d'entre eux ont réclamé cette avance pour un montant total de 3 486 180 euros.

## 2. Changements de méthode

---

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

## 3. Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 352 371		94 725
Autres immobilisations incorporelles	72 405		7 206
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	114 656		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	194 460		1 968
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>309 116</b>		<b>1 968</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	152		
Autres titres immobilisés	100 000		1 300
Prêts et autres immobilisations financières	58 535		848
<b>TOTAL</b>	<b>158 688</b>		<b>2 148</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 892 580</b>		<b>106 048</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			2 447 096	2 447 096
Autres immobilisations incorporelles			79 612	79 612
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			114 657	114 657
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			196 428	196 428
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>311 085</b>	<b>311 085</b>
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			152	152
Autres titres immobilisés			101 300	101 300
Prêts et autres immobilisations financières			59 383	59 383
<b>TOTAL</b>			<b>160 836</b>	<b>160 836</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 998 628</b>	<b>2 998 628</b>

## 4. Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 241 953	104 433		2 346 386
Autres immobilisations incorporelles	69 101	3 984		73 085
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	31 072	12 601		43 673
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	104 730	24 568		129 298
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>135 802</b>	<b>37 169</b>		<b>172 971</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 446 856</b>	<b>145 586</b>		<b>2 592 442</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	104 433				
Autres immobilisations incorporelles	3 984				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	12 601				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	24 568				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>37 169</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>145 586</b>				

**5. Etat des provisions**

<b>PROVISIONS</b>	<b>Début exercice</b>	<b>Augmentations dotations</b>	<b>Diminutions Reprises</b>	<b>Fin exercice</b>
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	95 877	12 426		108 303
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>95 877</b>	<b>12 426</b>		<b>108 303</b>
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	276 148	74 010		350 157
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>276 148</b>	<b>74 010</b>		<b>350 157</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>372 025</b>	<b>86 436</b>		<b>458 461</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		86 436		

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour 108.303 euros.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0,34%
- Une revalorisation annuelle des salaires de 1 % (inflation comprise)
- Table de turn-over retenue : turn-over faible
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- Taux de charges patronales de 44,7 %
- Contribution de l'employeur sur les indemnités de mise à la retraite de 50 %
- Age de départ à la retraite retenu : 67 ans

**6. Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			59 383
Autres immobilisations financières	59 383		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 577 332	4 577 332	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 929	7 929	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	49 209	49 209	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 086 986	3 086 986	
- Divers			
Groupe et associés	6 620 935	6 620 935	
Débiteurs divers	13 139 543	13 139 543	
Charges constatées d'avance	59 426	59 426	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 600 744</b>	<b>27 541 360</b>	<b>59 383</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	327 469	327 469		
Personnel et comptes rattachés	203 361	203 361		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	161 092	161 092		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	29 159	29 159		
- Obligations cautionnées	2 634	2 634		
- Autres impôts et taxes	495 863	495 863		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	957 689	957 689		
Autres dettes	70 706 034	70 706 034		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 883 301</b>	<b>72 883 301</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

**7. Autres tableaux****7.1 Produits et avoirs à recevoir**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : )	1 224 895
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	45 802
<b>TOTAL</b>	<b>1 270 697</b>

**7.2 Charges à payer et avoirs à établir**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 427
Dettes fiscales et sociales	289 682
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	
<b>TOTAL</b>	<b>401 109</b>

**7.3 Charges et produits constatés d'avance**

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	59 426	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>59 426</b>	

**7.4 Composition du capital social**

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 747	153,01
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	159	153,00
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	61	150,43
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 845	153,09

## **Annexes Spécifiques**

Annexe 2.1 - Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

Annexe 2.2.a - Sommes perçues non encore réparties

Annexe 2.2.b - Sommes réparties mais non encore versées

Annexe 2.2.c - Sommes versées

Annexe 2.3 – Montant des sommes ne pouvant être réparties

Annexe 2.4 – Tableau de financement

## Annexe 2.1 - Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

Art 131-2 / Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

	Droits restant à répartir au 31/12/n-1	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion	Montants affectés (Convention Collective Musicien)	Montants affectés (art L. 324-17 du CPI) (b)	Montants affectés à des œuvres sociales (a)	Montants affectés à des œuvres culturelles (a)	Montants affectés à des œuvres éducatives (a)	Autres Affectations / Régularisations	Montants répartis aux ayants droits	Droits restant à répartir au 31/12/n
<i>Nature des rémunérations des droits</i>	(1)	(2)	(3)	(3')	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (1) + (2) - (3+3'+4+5+6+7+8+9)
<b>1. Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits ( à détailler selon la nature de la rémunération)</b>											
Vidéomusiques	948 182	3 956 207	235 354	154 148					-1 261	3 453 072	1 063 076
Droits Phonogrammes	948 204	382 213	27 410	16 211					36	893 180	393 580
Droits Télévisions	3 599 306	527 683	42 043	37 923					-285	1 272 486	2 774 822
<b>2. Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>											
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)											
En application de l'article L. 122-10 (droit de la reproduction par reprographie)											
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)											
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)											
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	30 810 996	13 631 391	1 120 209		2 452 891				-21	9 312 984	31 556 324
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	8 038 257	6 738 163	153 959		1 530 582					6 180 158	6 911 721
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	84 245	131 815	7 909		30 977					69 660	107 514
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)											
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)											
<b>Sous total des rémunérations des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application du CPI (A)</b>	<b>44 429 190</b>	<b>25 367 472</b>	<b>1 586 884</b>	<b>208 282</b>	<b>4 014 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 531</b>	<b>21 181 540</b>	<b>42 807 037</b>
<b>3. Produits financiers affectés aux ayants droits (B)</b>	<b>295 286</b>	<b>263 652</b>								<b>294 994</b>	<b>263 944</b>
<b>Total A+B</b>	<b>44 724 476</b>	<b>25 631 124</b>	<b>1 586 884</b>	<b>208 282</b>	<b>4 014 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 531</b>	<b>21 476 534</b>	<b>43 070 981</b>

## Art 131-7 / Produits Financiers

La SPPF, organisme de gestion collective de droits voisins précise que les produits financiers provenant des sommes perçues en instance de répartition ou de versement aux titulaires de droit sont intégralement attribués aux titulaires des droits.

## Annexe 2.2.a - Sommes perçues non encore réparties

	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant	Année de perception
<b>Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits ( à détailler selon la nature de la rémunération)</b>		
Vidéomusiques	322 874	2020
	305 687	2019
	126 802	2018
	141 466	2017
	23 497	2016
	142 750	< 2015
<b>Sous total Vidéomusiques</b>	<b>1 063 076</b>	
Droits Phonogrammes	360 901	2020
	-98 579	2019
	-74 268	2018
	-33 728	2017
	105 739	2016
	133 515	< 2015
<b>Sous total Droits Phonogrammes</b>	<b>393 580</b>	
Droits Télévisions	319 245	2020
	496 073	2019
	477 289	2018
	488 335	2017
	456 625	2016
	537 255	< 2015
<b>Sous total Droits Télévisions</b>	<b>2 774 822</b>	
<b>TOTAL A</b>	<b>4 231 478</b>	
<b>Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>		
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
<b>Sous total 1</b>		
En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
<b>Sous total 2</b>		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
<b>Sous total 3</b>		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
<b>Sous total 4</b>		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
<b>Sous total 5</b>		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
<b>Sous total 6</b>		
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	7 975 190	2020
	10 153 913	2019
	5 143 819	2018
	3 024 335	2017
	2 903 609	2016
	2 355 458	< 2015
<b>Sous total 7</b>	<b>31 556 324</b>	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	6 571 765	2020
	11 564	2019
	17 557	2018
	20 321	2017
	30 212	2016
	260 302	< 2015
<b>Sous total 8</b>	<b>6 911 721</b>	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	92 930	2020
	-5 272	2019
		2018
	49	2017
	1 470	2016
	18 337	< 2015
<b>Sous total 9</b>	<b>107 514</b>	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
<b>Sous total 10</b>		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
<b>Sous total 11</b>		
<b>TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>	<b>38 575 559</b>	
<b>TOTAL A + B</b>	<b>42 807 037</b>	

En précision :

- les droits Télévision, dont la gestion est confiée par les ayants droit, ont été établis par année de droit ;
- les droits relevant de la Rémunération Equitable ont été établis par année de droit, puis en année de perception sachant qu'un tiers des perceptions d'une année de droit N est perçu l'année civile suivante soit en N+1.

## Annexe 2.2.b - Sommes réparties mais non encore versées

Les montants mentionnés ont été établis à partir de leur année de mise en répartition :

- pour le secteur vidéomusiques, les montants sont perçus et répartis majoritairement la même année en N ;
- pour les autres secteurs, il a été considéré que les montants répartis en N non encore versés ont été perçus en N-

	Sommes réparties mais non encore versées	
	Montant	Année de perception
<b>Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits ( à détailler selon la nature de la rémunération)</b>		
Vidéomusiques	590 157	2020
	184 945	2019
	40 708	2018
	40 342	2017
	14 938	2016
	69 892	< 2015
<b>Sous total Vidéomusiques</b>	<b>940 982</b>	
Droits Phonogrammes	345 009	2019
	118 479	2018
	16 861	2017
	31 848	2016
	4 278	2015
	16 146	<2014
<b>Sous Droits Phonogrammes</b>	<b>532 621</b>	
Droits Télévisions	381 407	2019
	109 465	2018
	39 236	2017
	67 039	2016
	131 816	2015
	8 852	<2014
<b>Sous total Droits Télévisions</b>	<b>737 815</b>	
<b>TOTAL A</b>	<b>2 211 418</b>	
<b>Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>		
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
<b>Sous total 1</b>		
En application de l'Article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
<b>Sous total 2</b>		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
<b>Sous total 3</b>		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
<b>Sous total 4</b>		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
<b>Sous total 5</b>		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
<b>Sous total 6</b>		
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	3 119 709	2019
	651 651	2018
	194 118	2017
	149 422	2016
	137 295	2015
	222 902	<2014
<b>Sous total 7</b>	<b>4 475 097</b>	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	1 628 634	2019
	495 869	2018
	67 068	2017
	99 761	2016
	60 540	2015
	103 410	<2014
<b>Sous total 8</b>	<b>2 455 282</b>	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	4 783	2019
	5 961	2018
	468	2017
	584	2016
	1 478	2015
	303	<2014
<b>Sous total 9</b>	<b>13 577</b>	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
<b>Sous total 10</b>		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
<b>Sous total 11</b>		
<b>TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>	<b>6 943 956</b>	
<b>TOTAL A + B</b>	<b>9 155 374</b>	

## Annexe 2.2.c - Sommes versées

	Sommes versées
	Montant
<b>Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits ( à détailler selon la nature de la rémunération)</b>	
Vidéomusiques	3 479 007
Droits Phonogrammes	994 702
Droits Télévisions	1 237 004
<b>TOTAL A</b>	<b>5 710 713</b>
<b>Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>	
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
Sous total 1	
En application de l'Article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
Sous total 2	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 3	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
Sous total 4	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
Sous total 5	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 6	
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	8 256 930
Sous total 7	<b>8 256 930</b>
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	5 921 911
Sous total 8	<b>5 921 911</b>
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	70 302
Sous total 9	<b>70 302</b>
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres de l'écrit)	
Sous total 10	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres des arts graphiques)	
Sous total 11	
<b>TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)</b>	<b>14 249 143</b>
<b>TOTAL A+B</b>	<b>19 959 856</b>

**Annexe 2.3 – Montant des sommes ne pouvant être réparties**

<i>Montant des sommes ne pouvant pas être réparties</i>	<b>2020</b>
<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>255 771</b>
<b>Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice</b>	<b>99 671</b>
Licence légale	82 130
Droit d'autoriser	17 541
<b>Montant utilisé pour des actions culturelles</b>	<b>0</b>
<b>Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale</b>	<b>0</b>
<b>Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale</b>	<b>0</b>
<b>Montant à la fin de l'exercice</b>	<b>355 442</b>

## Annexe 2.4 – Tableau de financement

TABLEAU DE FINANCEMENT		SPPF									
		Fonds de roulement		Besoin ou excédent de Fonds de roulement lié à l'activité et aux droits		Besoin ou excédent de Fonds de roulement d'exploitation courant	Trésorerie				
SITUATION AU	31/12/2019	739 490		-BFR	51 996 443	+EFE	957 436	+EFE	=	53 693 369	
OPERATIONS DE L'EXERCICE		EMPLOIS	RESSOURCES	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VARIATIONS			
EXPLOITATION	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION CORRIGE										
	Variations des :										
	Créances des titulaire des droits			6 364 336							
	Droits collectés à reverser			6 206 397							
	Usagers - redevances notifiées non réglées				3 086 934						
	Titulaires des droits				1 296 165						
Excédent de garantie des œuvres sociales				3 837 812							
Autres créances								188 136			
Fournisseurs d'exploitation								170 140			
Dettes fiscales et sociales								101 856			
Autres dettes									12 262		
										-7 261 781	
REPARTITION	Coût ou produit net du financement										
	Impôt sur les bénéfices										
	Participation										
	CAF		129 969							129 969	
INVESTISSEMENT	Investissements non financiers	103 899									
	Investissements financiers	2 148									
	Désinvestissements non financiers										
	Désinvestissements financiers										
										-106 047	
FINANCEMENT	Apports et subventions		93 267								
	Emprunts souscrits										
	Provisions à caractère de réserve		12 426								
	Remboursement capital										
	Emprunts remboursés										
	Autres									105 693	
SITUATION AU	31/12/2019	FR	869 105	-BFRA	45 182 532	+EFRA	-BFR	509 566	+EFE	=	46 561 203